



Droit de visite le week end

Par **sososo1**, le **25/10/2012** à **00:31**

Bonjour,rrnrnJe suis étudiante française et je vis en Belgique pour cette année scolaire.rnJ'y loue actuellement un appartement que je partage "en colocation" avec la fille du propriétaire.rnJe paye un loyer toutes charges comprises tous les mois.rnrnMon fiancé habitant à Paris vient me visiter un a deux week end maximum par mois et cela ne cause aucune forme de gêne étant donné que ma "colocataire" (entre guillemets car elle ne paie aucun loyers) n'est jamais là le week end puisqu'elle a pour habitude de retourner chez ses parents (propriétaire)rrnrnCela ne posait aucun pb jusqu'au jour où mon propriétaire me dise que le logement étant une simple habitation , je suis dans le devoir de payer les charges relatives aux visites de mon fiancé et qu'en gros il souhaite que je paye au prorata de ce qu'il consomme.rnrnJe trouve ça insensérrnrnA t-il le droit de m'imposer une telle chose?rrnrnSachant que mon fiancé et moi sommes à l'extérieur toutes nos journées et dinons dehors les soirées. Donc sa venue ne change pratiquement rien aux charges.rnrnMerci d'avance pour votre réponse